



Le communautarisme musulman en France, un danger pour la cohésion nationale ?

Mémoire de géopolitique
du Chef d'escadron Bruno GUYOT
dans le cadre du séminaire « Géopolitique de la France »

Sous la direction de Monsieur Christophe Reveillard,
Université de Paris Sorbonne, Paris IV

Mars 2005

SOMMAIRE

Introduction

I. L'ISLAM EN FRANCE, ETAT DES LIEUX

11. L'expansion de la communauté musulmane en France : un facteur de puissance ?

111. Une communauté au poids démographique croissant

112. Une implantation géographique inégale

113. Une pratique religieuse variée mais dynamique

12. Une communauté aux multiples facettes : un frein à la puissance ?

121. Une ou des communautés musulmanes françaises ?

122. Des organes de représentation multiples

123. Une lecture à géométrie variable des sources de l'Islam

13. Un communautarisme surtout islamiste

131. Un phénomène récent

132. Les principales revendications

133. Une stratégie qui s'appuie sur le droit à la différence

II. VERS UNE BALKANISATION DE LA FRANCE ?

21. Le modèle français d'assimilation en déclin

211. La France : une terre d'immigration historique

212. De l'assimilation à l'intégration : une rupture

213. Une absence de courage politique

22. Quelles menaces pour la France de demain ?

221. Une exacerbation des communautarismes

221. Une perte d'identité par assimilation inverse

223. Quelle indépendance politique pour la France ?

23. Quelles perspectives d'avenir ?

231. La discrimination positive : une impasse

232. Reconnaître la différence sans renoncer à un projet commun

233. Une cohabitation difficile dans un contexte international difficile

Conclusion

INTRODUCTION :

Les termes de « minorités » et de « communautarisme » ne font pas partie du vocabulaire français courant. Si le premier mot renvoie désormais à une réalité ethnique concrète, le second est parfois employé à tort. Ainsi on évoque parfois en France le communautarisme asiatique, juif ou musulman, voire le communautarisme homosexuel ou régionaliste. Certains auteurs ou journalistes assimilent toute valorisation de culture minoritaire au communautarisme, ce qui revient à nier l'existence de ce phénomène en France. En fait, ce mot peut avoir plusieurs significations.

Le dictionnaire Larousse définit le communautarisme comme « une conception qui fait prévaloir l'organisation de la société en communautés sur l'exigence d'assimilation des individus selon des règles et un modèle équivalent pour tous ». Joseph Macé-Scaron propose une définition plus précise du communautarisme, qui s'exprime pour lui comme « la valorisation de la culture minoritaire au détriment de notre humanité commune et, surtout, comme la volonté de faire exercer à la communauté en question un contrôle absolu et exclusif sur ses membres »¹. Il y a donc lieu de distinguer la valorisation des minorités ethniques, religieuses, sexuelles ou régionalistes, qui s'expriment quelques fois sous la forme de simples groupes de pression, du communautarisme actif qui implique un aspect militant.

Si la France connaît certains groupes de pression communautaires, seul le communautarisme musulman répond à la définition de Joseph Macé-Scaron. Les flux migratoires d'origine extra-européenne des 40 dernières années ont modifié en profondeur la structure démographique de notre pays. Doté de vecteurs de puissance géopolitique lui permettant de faire valoir son droit à la différence, l'Islam de France est désormais une réalité quotidienne. Or, nous assistons depuis environ 15 ans à une réislamisation importante de la communauté musulmane installée en France. Si la pratique religieuse de la majorité des musulmans est paisible, il n'en va pas toujours ainsi des leaders des organisations islamistes, que ce comportement incite à la surenchère. Ceux-ci tentent-ils d'investir l'espace politique de notre pays pour y imposer un communautarisme visant à contrôler les Musulmans? Peuvent-ils modifier les rapports de force entre les religions pratiquées dans notre pays, voire remettre en cause le principe de laïcité ?

¹ Joseph Macé-Scaron, *La tentation communautaire*, Paris, Plon, 2001.

Ce phénomène a été longtemps ignoré par le pouvoir politique qui a préféré exalter en vain les vertus de l'assimilation puis de l'intégration. Cette « politique de l'autruche » a abouti à une multiplication des revendications communautaristes, qui font peser des menaces sur notre cohésion nationale. Les enjeux sont particulièrement importants pour la France et dépassent largement le strict aspect religieux. En effet, l'Islam est bien plus qu'une religion, c'est aussi une culture, un mode de vie et un droit musulman qui s'accommodent parfois difficilement de nos valeurs occidentales, et tout particulièrement de notre modèle républicain laïc français.

Pour saisir la complexité de cette question, il est tout d'abord nécessaire d'appréhender la réalité géopolitique de l'Islam en France, avant d'étudier les éléments qui laissent craindre un risque de « balkanisation » de notre nation au cours du XXI^{ème} siècle.

PREMIÈRE PARTIE : L'ISLAM EN FRANCE, ETAT DES LIEUX

Islam... Derrière ce mot, combien de traditions, de facettes, de vécus différents ? Et qu'entend-on par « musulman » : croyance, pratique religieuse, origine familiale, sentiment d'appartenance à une communauté culturelle ? La réponse est complexe car toutes les formes de l'Islam cohabitent en France.

Mal connue mais de plus en plus nombreuse, la communauté musulmane française présente plusieurs facettes dont deux sont opposées : une majorité de citoyens d'origine musulmane qui souhaite s'intégrer en cherchant à concilier au mieux leur pratique religieuse et les valeurs de leur pays d'accueil, et une minorité de fondamentalistes qui veut empêcher la communauté de se fondre dans un modèle républicain et laïc qu'elle craint.

11. L'expansion de la communauté musulmane française : un facteur de puissance ?

La communauté musulmane forme aujourd'hui une partie importante de la population française. Elle tire sa puissance de son poids démographique, d'une répartition géographique qui lui est localement favorable et d'une pratique religieuse variée mais dynamique.

1.1.1. Une communauté au poids démographique croissant :

Evaluer le poids démographique réel des communautés d'origine extra-européenne en France est une tâche difficile. En effet, une loi sur la protection de la vie privée datant de 1978 interdit toute collecte d'informations relatives aux groupes ethniques ou à la religion. Les chiffres livrés par les différents recensements sont incomplets et s'abritent derrière le mythe fondateur de l'assimilation. Ils ne connaissent que deux catégories de personnes vivant en France : les personnes de nationalité française, quelque soit leur origine ethnique, et les individus de nationalité étrangère. Dans ces conditions, il est difficile de connaître non seulement l'évolution démographique des différentes minorités ethniques présentes dans notre pays, mais aussi de mesurer leur degré d'intégration et l'évolution de leurs problèmes spécifiques.

La communauté musulmane française n'échappe malheureusement pas à cette règle et les chiffres manquent de précision. ***Son poids démographique est cependant croissant.*** Longtemps constituée d'hommes de nationalité étrangère vivant en France uniquement pour le travail et sans famille, la communauté musulmane française a profondément changé de visage. Il s'agit

désormais d'une immigration de peuplement, constituée d'une population plutôt jeune et de nationalité française.

Faute d'indications précises fournies par les recensements, les estimations suivantes des volumes des communautés d'origine extra-européenne vivant en France (nationaux et étrangers) sont produites par Jean-Paul Gourévitch² :

- Maghrébins (Algériens, Tunisiens, Marocains) : 2 900 000 h ;
- Turcs : 200 000 h ;
- Comoriens et Malgaches : 150 000 h ;
- Africains de l'Afrique sub-saharienne francophone : 3 000 000 h ;
- Asiatiques : 200 000 h.

Ces estimations parviennent à environ 7 millions d'habitants d'origine extra-européenne en France. Inférieure à 1 million de personnes en 1945, la population d'origine extra-européenne était évaluée en 1975 entre 3 et 4 millions d'habitants. La croissance de cette partie de la population française est donc particulièrement forte.

Les Maghrébins, les Turcs et les Comoriens doivent être tous considérés comme faisant partie de la communauté musulmane. Par ailleurs, une partie importante des 3 millions d'Africains originaires de la région francophone sub-saharienne sont aussi musulmans. Au moins la moitié de la population de l'Afrique sub-saharienne francophone est de confession musulmane.

Ces estimations permettaient en 1998 à Michel Boyer³ d'aboutir à un chiffre de 4 à 5 millions de Musulmans qui vivent de manière permanente en France. Ce chiffre est confirmé par le Haut conseil à l'intégration (HCI) dans son rapport *L'Islam dans la république* de novembre 2000. Monsieur Dalil Boubakeur, recteur de la mosquée de Paris, estime pour sa part que la communauté musulmane française représente aujourd'hui près de 10% de la population de notre pays, soit environ 6 millions d'habitants.

L'augmentation importante de la communauté musulmane de France s'est réalisée sous l'impulsion de trois facteurs : l'immigration légale et illégale, une politique généreuse d'octroi de la nationalité française et des taux de fécondité relativement élevés.

² GOUREVITCH Jean-Paul, *La France africaine*, Paris, Le Pré aux clercs, 2000.

³ BOYER Michel, *L'Islam en France*, Paris, Presse universitaire de France, 1998.

↳ *L'immigration*

Le nombre d'étrangers en France, environ 3,3 millions d'habitants, soit moins de 6% de la population totale, est faible comparé à l'Allemagne ou la Belgique où ces taux avoisinent les 9%. Cette proportion a même baissé, depuis le début des années 1980, en raison d'une politique favorable à l'acquisition de la citoyenneté française. L'immigration régulière est limitée par la loi depuis 1974. La France a toutefois accueilli 173 100 immigrés légaux en 2003, soit une augmentation de 11% par rapport à 2002. Ces étrangers sont majoritairement originaires du continent africain (79% du flux migratoire en 2003) et plus particulièrement du Maghreb. Une majorité de ces immigrés est donc de confession musulmane.

La France est cependant le pays d'Europe dont la croissance démographique dépend le moins de l'immigration. Le solde migratoire moyen annuel, évalué à 65 000 personnes, est très inférieur à l'excédent annuel naissances-décès établi à 200 000 personnes. La France est donc dans ce domaine dans une situation très différente de certains de ses partenaires européens (Allemagne, Italie, Espagne, Belgique, Portugal, Grèce, Royaume-Uni) où l'immigration contribue à compenser une croissance démographique négative ou faible.

Pour être complet, il convient d'ajouter au flux annuel d'immigrés légaux les individus qui résident sur notre territoire en dehors de tout cadre officiel : les étrangers en situation irrégulière. La France reste officiellement attachée au chiffre officiel de 50 000 étrangers supplémentaires. La réalité, compte tenu des arrivées clandestines et régulièrement régularisées, est sans doute plus proche de 250 000 personnes en attente de régularisation. Une partie importante, mais non évaluée, de ces clandestins est de confession musulmane.

Pour éviter une pénurie de main d'œuvre à partir de 2006, date à laquelle la population active française va diminuer de manière importante, le Conseil économique et social préconise d'avoir davantage recours à l'immigration pour maintenir notre niveau de croissance économique. Il estimait en 2003 qu'il faudrait atteindre à compter de 2010 un flux annuel de 150 000 personnes, dont une partie importante aura vocation à obtenir la nationalité française. Cette prévision est dès à présent obsolète car notre pays a accepté 173 100 migrants en 2003.

↳ *Une politique généreuse d'acquisition de la nationalité et de la qualité de résident*

Une partie importante de la population française est désormais constituée de nationaux d'origine extra-européenne.

La nationalité française est acquise :

- par naissance sur le sol français pour les enfants nés de parents étrangers : remis en cause pendant une courte période au cours des années 1990, le principe d'acquisition de la nationalité par le « droit du sol » a permis à un nombre très important d'enfants d'immigrés de devenir français ; une majorité des enfants, issus de familles d'origine maghrébine entrées sur le territoire national grâce à la politique du regroupement familial, a ainsi acquis la nationalité française ;
- par acquisition de la nationalité française pour les personnes nées à l'étranger : environ 100 000 naturalisations sont prononcées chaque année ; elles interviennent le plus souvent à l'issue d'un mariage avec un français ou après 10 ans de résidence sur le territoire national.

L'acquisition de la qualité de résident est souvent un préalable pour obtenir la citoyenneté française. Les règles permettant d'obtenir le statut de résident ont été assouplies. Des régularisations massives de clandestins sont aussi intervenues à plusieurs reprises. La dernière opération de cette nature a eu lieu en 1997 (88 000 régularisations prononcées sur les 144 000 dossiers déposés). Si la France ne procède plus à ce type d'opération, contrairement à l'Espagne ou l'Italie, elle régularise un flux annuel d'environ 20 000 irréguliers dans le cadre des demandes de carte de résident traitées par les préfectures.

☞ Des taux de fécondité élevés

La croissance interne soutenue des communautés extra-européennes est une cause majeure de la croissance du nombre de musulmans de nationalité française. Pendant près de 20 ans, la fécondité des femmes originaires d'Afrique est restée très supérieure (4 à 5 fois) à la moyenne nationale. Les jeunes gens d'origine maghrébine constituent aujourd'hui une partie importante de la jeunesse française.

Si le taux de fécondité des jeunes femmes d'origine extra-européenne de la 2^{ème} génération tend à diminuer, il reste néanmoins élevé (2,8 enfants par femme immigrée contre 1,7 enfants par femme française en 1990). La proportion de la population d'origine immigrée augmente de manière continue. Les projections à 25 ans de l'Institut national des études démographiques (INED) annoncent qu'un tiers de la population française sera d'origine africaine. En 2050, les enfants français d'origine extra européenne devraient être plus nombreux que ceux issus de familles européennes.

1.1.2. Une implantation géographique inégale :

Les populations d'origine extra-européenne sont implantées de manière disparate sur le territoire national. Selon les chiffres publiés en 2000 par l'agence pour le développement des relations interculturelles (ADRI)⁴, leur répartition géographique est la suivante :

- la région d'Ile de France en accueille près de 35 % alors qu'elle ne représente que 19% de la population française ;
- 20% en région Provence Alpes Côte d'Azur ;
- 15% en région Rhône-Alpes ;
- 10% en région Nord Pas de Calais ;
- 20% dans les autres régions.

Les communautés extra-européennes sont principalement concentrées dans les villes, formant une ceinture de ghettos à la périphérie des centres urbains. La masse de la population d'origine immigrée est concentrée dans environ 800 cités, dénommées également « zones urbaines sensibles ». Malek Boutik, ancien président de SOS racisme, résume simplement la situation : « Les anciennes cités populaires sont devenues des cités ethniques ».

Cette inquiétante situation, qui *représente un facteur de puissance au plan local pour les diverses minorités ethniques* et un frein indéniable à leur intégration, est le résultat de deux phénomènes qui se sont conjugués dans le temps :

- une ghettoïsation imposée à ces communautés dès les années 1970, résultat d'une gestion ethnique des parc HLM souhaitée de manière délibérée par de nombreuses communes ;
- un regroupement communautaire volontaire, qui est intervenu plus tard, lorsque ces minorités ethniques ont compris la force de la communauté soudée dans un environnement étranger.

1.1.3. Une pratique religieuse variée mais dynamique :

Faute de statistiques officielles, il est difficile d'analyser la pratique culturelle de la population française. Pour les français de confession chrétienne, elle est faible : seuls 10% des français ont une pratique religieuse régulière. Le taux atteint 20% pour un exercice culturel occasionnel. Sur les six millions de catholiques pratiquants, seul un million participerait au

⁴ ADRI, *L'Islam en France*, Paris, La documentation française, 2000.

denier du culte. La pratique religieuse n'est donc pas un facteur de puissance pour la population française de souche européenne.

La situation est bien différente pour la communauté musulmane. La pratique religieuse représente un facteur indéniable de cohésion. Il est toutefois exagéré de considérer que les 5 à 6 millions de musulmans pratiquent leur culte de manière assidue. Il est indispensable de différencier « culture musulmane » et « pratique de l'Islam ». Cette distinction n'est pas aisée car les critères retenus sont discutables : ainsi les chiffres sur la fréquentation des mosquées ne fournissent qu'une réponse partielle car elle n'est pas une obligation religieuse dans l'Islam. Le Haut conseil à l'intégration (HCI) estime toutefois à 1 million le volume de musulmans pratiquants réguliers en France⁵. Rapportée à leurs poids démographiques respectifs, ***la pratique religieuse est nettement plus dynamique chez les Musulmans que chez les Catholiques.***

La pratique religieuse est cependant différente en fonction du pays de naissance : il est ainsi observé 29% de pratique régulière chez les immigrés venus d'Algérie, 36% chez ceux de Turquie et 40% chez ceux issus du Maroc. Cette proportion atteint 65% chez les Mandés d'Afrique noire. En revanche, leurs enfants nés en France (âgés de 20 à 29 ans) montrent une indifférence religieuse égale à celle des autres Français du même âge. Leur fréquentation des lieux de culte est rare. Leur attachement au respect du ramadan et des interdits alimentaires reflète plus une fidélité aux origines et aux parents qu'une vraie assiduité religieuse. Cette jeune population de confession musulmane et de nationalité française, qui a souvent une connaissance approximative de l'Islam, constitue un enjeu important pour les organisations religieuses.

Sans un regain spirituel catholique, l'Islam pourrait devenir au cours du XXI^{ème} siècle la première religion pratiquée en France. Cette analyse prospective permet de mieux comprendre la multiplication des constructions de mosquées dans notre pays depuis environ 15 ans.

12. Une communauté aux multiples facettes : un frein à la puissance ?

Par méconnaissance, la globalisation de l'Islam est beaucoup pratiquée en France, notamment par les médias qui présentent souvent les musulmans comme une communauté unie par le facteur religieux. La réalité est beaucoup plus complexe. Si la religion constitue un facteur indéniable de puissance, une analyse plus fine de la population musulmane permet de constater l'existence de ***facteurs de désunion, qui constituent un obstacle sur le plan géopolitique.***

⁵ Haut conseil à l'intégration, *L'Islam dans la République*, Paris, La documentation française, 2001.

1.2.1. Une ou des communautés musulmanes françaises ?

Il est plus correct d'évoquer les communautés musulmanes de France, tant les différences culturelles sont fortes, qui vont parfois jusqu'à des lectures différentes du Coran et de la Charia. La manière dont est pratiqué l'Islam est en effet différente d'un pays à l'autre.

Les facteurs de division du monde musulman sur la planète se retrouvent pleinement dans notre pays. Olivier Roy⁶ définit trois niveaux d'identité : l'identité religieuse, l'identité ethnique (arabe, turc, africain) et l'identité nationale. En pratique, les différentes communautés musulmanes font primer l'identité ethnique sur la religion commune. Ainsi, les Turcs et les Arabes se mélangent peu, et chaque communauté entretient ses propres lieux de culte. Et au sein d'un même groupe ethnique, l'identité nationale est également très importante. Cette situation est particulièrement visible chez les français d'origine maghrébine. Les Marocains, Algériens et Tunisiens se côtoient mais sans vivre réellement ensemble. Le HCI estime que « la diversité des origines et le maintien des références aux pays d'origine contribuent à colorer l'Islam des musulmans de France d'une touche autant culturelle et ethnique que religieuse »⁷.

La population musulmane de France ne forme donc pas une communauté soudée qui défend en toutes circonstances des intérêts communs. On retrouve pleinement cette fragilité au sein de ses organes de représentation.

1.2.2. Des organes de représentation multiples

Outre les facteurs nationaux déjà évoqués, cet émiettement des structures de représentation résulte surtout de la variété des courants doctrinaux au sein de l'Islam. *Cette diversité est une source de richesse pour la France mais aussi un facteur d'impuissance pour la communauté musulmane.*

1.2.2.1. Un tissu associatif important

Les musulmans de France sont représentés par une multitude d'associations de type loi 1901. Leur nombre a beaucoup augmenté grâce à la loi du 9 octobre 1981, qui a supprimé le régime d'autorisation préalable en vigueur pour les associations étrangères. L'objet social des associations musulmanes est très varié : culture, soutien scolaire, solidarité, sports. Si certaines ont une vocation religieuse, ce but n'est pas commun à l'ensemble des associations. D'ailleurs pour éviter d'être assimilées à certaines structures à vocation communautariste islamiste,

⁶ ROY Olivier, *L'Islam en France*, Paris, Actes Sud, 1992

⁷ Haut conseil à l'intégration, *L'Islam dans la République*, Paris, La documentation française, 2001.

certaines associations évitent d'utiliser le mot « musulman » dans leur appellation. En revanche, le nombre d'associations à vocation culturelle est en forte croissance, même si certaines se dissimulent derrière un objet plus social, notamment l'encadrement de la jeunesse pour les activités sportives ou le soutien scolaire. En pratique, ces associations regroupent des adhérents d'origines ethnique ou nationale communes. Leur rayonnement est souvent local car limité à la cité ou au quartier d'origine des adhérents. Pour acquérir de la puissance notamment financière, les associations se sont regroupées en fédérations qui assurent la véritable représentation religieuse de la communauté musulmane au niveau national.

1.2.2.2. Des fédérations puissantes mais concurrentes

Quatre fédérations revendiquent une représentativité de la communauté au plan national. En pratique, elles sont les porte-parole d'une partie seulement des Musulmans de France. Historiquement organisées autour de l'appartenance nationale, elles se distinguent aussi par des courants théologiques variés.

Créé en 1926, l'Institut musulman de la mosquée de Paris (IMMP) est la fédération la plus ancienne. Elle regroupe surtout des associations d'origine algérienne et entretient des relations étroites avec ce pays. Elle a pour objet d'assurer le rayonnement de la culture et de la religion musulmane. Par la voix du recteur de la mosquée de Paris, cette structure présente l'image d'un Islam tolérant et moderniste qui s'oppose aux fondamentalistes islamistes.

La fédération nationale des musulmans de France (FNMF) a été créée en 1985 suite à une scission au sein de l'Institut musulman de la mosquée de Paris. On note une forte influence marocaine au sein de cette structure. Moins médiatique que l'IMMP, cette fédération aspire également à promouvoir un Islam moderniste.

D'origine pakistanaise, le Tagligh est la branche française du mouvement fondamentaliste Jama'at al Tagligh. Son action s'exerce surtout dans les cités défavorisées où est regroupée la plus grande partie de la communauté pakistanaise.

L'union des organisations islamiques de France (UOIF), créée en 1983 par deux étudiants étrangers, est la structure qui se développe le plus en France. Proche des « Frères musulmans » et des Etats musulmans du golfe persique à tendance conservatrice (wahhabite), cette fédération fait preuve d'un fort activisme dans les banlieues. La stratégie de développement de l'UOIF s'appuie sur un maillage aussi serré que possible des quartiers populaires à forte population d'origine maghrébine. On estime que ce sont environ 200 associations diverses qui gravitent dans son orbite. Encore confidentielle à la fin des années 1980, l'UOIF a assis sa notoriété avec

l'affaire des « foulards islamiques » et s'est imposée rapidement comme un interlocuteur incontournable pour les pouvoirs publics, notamment au travers de sa représentation au sein du Conseil français du culte musulman (CFCM).

1.2.2.3. Une structure au devenir incertain : le Conseil français du culte musulman

Créé en 2002, cette structure doit sa naissance à la volonté de plusieurs ministres de l'Intérieur successifs. Il s'agissait pour les autorités gouvernementales de créer un interlocuteur unique pour traiter les questions relatives à l'exercice de l'Islam en France. Le gouvernement souhaitait faire reconnaître un leader musulman modéré comme le représentant de l'ensemble de la communauté, et ainsi contrer les manœuvres de noyautage des organisations fondamentalistes.

La naissance de cette structure a été particulièrement difficile tant les fédérations musulmanes étaient divisées sur la manière d'aboutir à une représentation juste de la communauté au sein du conseil d'administration du CFCM. Les élections d'avril 2003 ont eu pour conséquence de conforter la position de la Fédération nationale des musulmans de France (FNMF) mais aussi celle de l'Union des organisations islamiques de France (UOIF) qui a remporté 11 des 25 conseils régionaux du culte musulman (CRCM). Tout en obtenant lors de ces élections une part minoritaire au sein du conseil d'administration, le recteur de la mosquée de Paris a obtenu le poste de président du CFCM grâce à l'intervention du ministre de l'Intérieur. Le résultat final est loin du projet initial, car la création du CFCM a en fait accordé une représentation officielle à l'UOIF, qui est le vecteur d'un Islam fondamentaliste.

Dès 2003, le CFCM connaît des difficultés de fonctionnement tant ses deux composantes majeures sont opposées par une conception différente de l'Islam. Si le CFCM a en principe une vocation culturelle, l'UOIF tente de l'instrumentaliser pour en faire une tribune politique. En 2004, le dialogue est rompu au sein du conseil d'administration du CFCM malgré des réunions organisées à l'initiative du ministère de l'Intérieur. Le président du CFCM et recteur de la mosquée de Paris, Dalil Boubakeur tente désormais de former une alliance entre différents mouvements musulmans modérés, dont le conseil des démocrates musulmans, avec pour objectif de contrer les dérives politiques de l'UOIF. Cette alliance pourrait faire éclater le CFCM. De nouvelles élections étaient prévues en juin 2005 pour assurer le renouvellement des CRCM et du conseil d'administration du CFCM. Faute d'accord entre les parties, elles sont reportées à une date non définie.

Depuis sa création, le CFCM contient les germes propres à causer sa disparition du fait de l'importance prise en son sein par l'UOIF. A travers l'ensemble de la planète, l'Islam connaît des conflits internes puissants qui trouvent leurs sources dans une lecture différente des textes sacrés.

1.2.3. Une lecture à géométrie variable des sources de l'Islam

S'il n'est pas possible de résumer l'Islam en quelques pages, il apparaît indispensable de mettre en lumière quelques aspects importants de cette religion. Cette étude permet de mieux comprendre sur quoi se fondent *les conflits d'interprétation des textes sacrés*, qui opposent les tenants d'un *Islam littéraliste* et les partisans d'un *Islam qui s'inscrit dans la modernité*.

1.2.3.1. Les fondements de l'Islam

☞ *Les sources du droit musulman*

La religion musulmane compte quatre sources hiérarchisées : le Coran, la *Sounnah*, l'*Ijma* et le *Qiyas*. Aucune de ces sources n'a évolué depuis le X^{ème} siècle.

« Le saint Coran est la parole incréée d'Allah destinée à tous les humains »⁸. Composé de 6226 versets regroupés en 114 sourates, il comprend des règles fixant les obligations religieuses. Les règles organisant la communauté y tiennent une place moindre ; elles concernent principalement le droit de la famille et les sanctions. Le Coran est une œuvre complexe et subtile dans laquelle tous les versets ne revêtent pas une valeur égale. Certains versets prêchent la tolérance, mais d'autres, postérieurs aux précédents, viennent les contredire par leur violence. Or ce sont ces versets qui prévalent pour les organisations fondamentalistes.

La *Sounnah* occupe la deuxième place derrière le Coran dans les sources du droit musulman. Elle est constituée des *hadiths* (traditions) qui relatent les actes et paroles du prophète et permettent de compléter le Coran sur les questions qu'il laisse sans réponse. La *Sounnah* traite de sujets à caractère religieux ou social, et fixe les règles du droit coutumier en vigueur à l'époque du prophète. Son interprétation est plus aisée que celle du Coran.

L'*Ijma* se définit comme le consensus des savants de l'époque où s'est formé le droit musulman. Résultat d'un travail de raisonnement des théologiens juristes (*mudjtahids*), l'*Ijma* permet de répondre aux questions laissées sans réponse par le Coran et la *Sounnah*, et d'intégrer une nouvelle règle au système juridique musulman. L'*Ijma* est inférieur au Coran et à la

⁸ Définition de la présidence générale des directions des recherches islamiques, de l'Ifta, de la prédication et d'orientation religieuse du Royaume d'Arabie Saoudite.

Sounnah dans la hiérarchie des normes islamiques, car les préceptes qui en sont issus n'ont pas un caractère irrévocable pour tous les musulmans.

Le *Qiyas* est la source du droit musulman la plus contestée, car elle laisse une grande part à l'interprétation humaine. Elle consiste à raisonner par analogie à partir du Coran, de la *Sounnah* ou de l'*Ijma* pour répondre à une question restée sans réponse. Toutes les écoles du droit musulman n'accordent pas la même importance au *Qiyas*.

☞ *Les écoles du droit musulman*

Les bases de la loi musulmane furent posées pendant le séjour du prophète Mahomet à Médine, où il s'est imposé comme le chef spirituel et temporel de l'Islam. Dès sa mort en 632, l'Islam se scinde en deux communautés (sunnites et chiïtes). Dans l'Islam sunnite, quatre grandes écoles doctrinales s'imposent pour l'étude et la mise en oeuvre du droit musulman (*Fiqh* ou *Charia*). Ces courants de pensée restent aujourd'hui très puissants y compris en France. Leur influence est répartie de manière géographique :

- répandue en Turquie, en Asie centrale et à travers le sous-continent indien, l'école *hanéfite* est considérée comme progressiste car elle admet que des règles de droit puissent être dégagées par le raisonnement en dehors du Coran et de la *Sounnah* ;
- fortement implantée au Maghreb, l'école *malékite*, créée en réaction au courant *hanéfite*, accorde la primauté au Coran sur la réflexion ; la lettre du Coran est jugée supérieure au raisonnement des docteurs de la loi ;
- l'école *chaféite* est un courant modéré, dominant en Asie du sud-est et dans les pays arabes de l'Est, qui cherche à hiérarchiser entre-elles les sources du droit musulman ;
- considérée comme intégriste, l'école *hanbalite* n'admet que le Coran et la *Sounnah* comme sources du droit ; principalement implantée en Arabie Saoudite, elle se montre méfiante vis-à-vis du raisonnement par analogie pour l'interprétation du Coran, dont elle fait une lecture littérale.

La période, au cours de laquelle est élaboré le droit musulman par ces quatre courants de pensée, porte le nom de d'*Ijtihâd* (effort). Un système juridique au caractère doctrinal et théologique est peu à peu créé. Il s'appuie totalement sur des révélations divines et le pouvoir politique (temporel) n'a pour seul rôle que de l'appliquer strictement.

L'effort de réflexion juridique s'est éteint définitivement au X^{ème} siècle. ***Il s'agit d'un évènement capital pour la religion musulmane.*** En effet, la fermeture de la « porte de

l'effort » marque l'extinction des sources de l'islam. A partir de cette période, le droit musulman est figé pour l'avenir, car il n'est plus possible de raisonner pour créer de nouvelles règles de droit. Pour résoudre un problème ne trouvant pas de réponse dans les textes sacrés, il est nécessaire d'avoir recours à une *fatwa*. Emise par un docteur de la loi, la *fatwa* a la valeur d'un décret théologique ou d'un avis juridique. La valeur de la *fatwa* est cependant proportionnelle à l'autorité de l'homme qui la prononce.

L'absence de clergé identifié donne une grande souplesse à l'islam, mais il représente aussi un frein à toute évolution d'ensemble de cette religion et une source de danger. Le corps islamique peut ainsi se démembrer en autant d'entités autonomes et parfois incontrôlées. Diverses autorités religieuses plus ou moins autoproclamées, dont l'autorité peut être limitée à une tribu ou une région, peuvent se livrer à des interprétations contestées des textes sacrés. Si celles-ci rencontrent un certain écho, elles sont parfois considérées comme une nouvelle vérité, si dangereuse soit-elle.

✧ *Les principales caractéristiques de la religion musulmane*

Quelque soit la lecture qui est faite du Coran et des autres sources de l'islam, il est possible de dégager des caractéristiques propres à cette religion et qui sont souvent en contradiction avec les valeurs défendues par les nations occidentales.

Tout d'abord, ***l'islam est une religion prosélyte***. L'islam partage le monde en deux parties : le territoire des croyants (*Dar al Islam*) et celui des infidèles (*Dar al harb*). La conversion des infidèles est une obligation pour tout musulman. Les *Dhimmi* issus de la « religion du Livre » se voient réserver un statut particulier. L'ambition de l'islam est cependant de réunir tous les humains dans la communauté des croyants, l'*Oumma*. Le caractère prosélyte de l'islam, parfois minimisé par les musulmans modérés, est pourtant fondamental. Il justifie pour les intégristes le recours à la *Djihad*, la « guerre sainte contre les infidèles » à laquelle doit se livrer le croyant (Coran, IX, 29). Le droit de quitter leur religion n'est d'ailleurs pas reconnu aux musulmans, ce qui est en contradiction flagrante avec le principe de la liberté de conscience inscrit dans la constitution française. Les écoles de droit coranique s'accordent à promettre la mort au musulman qui renie sa religion.

Par ailleurs, ***la notion de citoyenneté n'existe pas*** dans l'islam qui donne la primauté à la communauté des croyants. Le musulman est donc davantage tenu au respect des sources sacrées de l'islam qu'aux normes de droit imposées par les humains. Dans ces conditions, il devient difficile pour un musulman de concilier des normes qui peuvent se révéler opposées : son

attachement à sa religion et son intégration dans un pays d'accueil qui ne tire pas ses sources du droit musulman. Cette opposition citoyenneté/communauté prend aussi une autre forme. L'individu n'a pas de valeur intrinsèque dans l'Islam et n'existe que dans *l'Oumma*. En opposition avec les valeurs de nos sociétés occidentales, toute forme d'individualisme est rejetée par les musulmans les plus radicaux, qui prônent un communautarisme actif, ayant pour but de contrôler les croyants dans le respect des règles religieuses.

Enfin, *l'Islam lie totalement le profane et le sacré, le spirituel et le temporel*. L'Islam est une religion dont le point majeur est la soumission absolue à la volonté d'Allah, dieu unique et tout puissant. La laïcité n'est donc pas une norme qui a cours dans l'Islam, même si la Turquie est un état laïc depuis 1923. La pratique de l'Islam est indissociable de celle du *Fiqh*, le droit musulman, quelque soit son domaine d'application : droit de la famille ou droit criminel. L'Islam est plus qu'une religion et représente un modèle d'organisation de la société. Compte tenu du fait que les sources de ce droit sont figées depuis le X^{ème} siècle, *il est difficile de concilier Islam et modernité*, notamment en France où le principe de séparation des églises et de l'Etat a acquis une valeur constitutionnelle.

1.2.3.2. Islam et modernité : des facteurs de désunion

La manière de vivre l'Islam au quotidien est diverse à l'échelle de la planète. Faute d'évolution des dogmes de l'Islam, les modes de vie et de pensée, y compris occidentaux, influent sur la communauté des croyants et incitent cette religion à évoluer vers davantage de modernité. Certains pays musulmans, comme le Maroc ou comme le tente la Turquie, ont progressé dans cette voie, notamment en réformant leur droit civil et pénal, malgré les courants fondamentalistes qui s'opposent farouchement à cette évolution.

Ces tendances profondes au sein de l'Islam se retrouvent pleinement au sein de la communauté musulmane de France. Abderrahim Lamchichi⁹ distingue trois modes d'expression de l'Islam en France : un islam populaire et modéré, un islam culturel et sécularisé et un islam néo fondamentalisme.

L'Islam populaire et modéré est celui pratiqué principalement par les immigrés originaires du Maghreb arrivés en France entre 1960 et 1980. Cette partie de la communauté musulmane aspire à concilier sereinement une pratique religieuse régulière et la jouissance du mode de vie français. Leur enracinement culturel et religieux est cependant puissant.

⁹ LAMCHICHI Abderrahim, *Islam et musulmans de France, Pluralisme, laïcité et citoyenneté*, Paris, L'Harmattan, 1999.

La pratique religieuse s'érousse toutefois avec l'ascension sociale dans notre pays. Les musulmans des 2^{ème} et 3^{ème} générations, souvent nés en France, pratiquent davantage un Islam culturel et sécularisé. Accentuée par la perte de la langue arabe, leur pratique religieuse est plus faible que celle de leurs parents. Ils se conforment à un héritage culturel et religieux, qui s'exprime surtout par le respect des rites musulmans (*Ramadan, Aid el Kébir*, interdits alimentaires). Une partie des jeunes musulmans se détachent de ces manifestations communautaires, car ils revendiquent le droit de pratiquer leur foi de manière plus intérieure. Imprégnée des valeurs œcuméniques occidentales, cette partie de la communauté s'attache davantage au caractère spirituel de la religion, qui s'accorde bien à la laïcité à la française.

L'Islam fondamentaliste s'est construit en opposition aux deux modèles précédents. ***Il concerne une minorité de croyants issus pour la plupart d'une jeunesse mal intégrée socialement.*** Ils n'ont souvent qu'une connaissance approximative de l'Islam et peuvent être facilement endoctrinés. Ce courant fondamentaliste s'appuie aussi sur ***l'identification aux combattants qui mènent la Djihad contre l'Occident.*** Plus que les guerres d'Afghanistan et d'Irak, c'est le conflit israélo-palestinien qui représente un puissant vecteur de cohésion. L'identification aux Palestiniens fonctionne comme une sorte de nationalisme qui renforce la communauté. Cette minorité islamiste très active occupe en France le devant de la scène publique et s'appuie sur certaines des valeurs constitutionnelles françaises, pour pousser plus avant leurs revendications communautaristes.

1.3. Un communautarisme surtout islamiste

Contrairement à une idée reçue, le communautarisme musulman n'est pas le résultat d'une réislamisation spontanée des jeunes immigrés ou fils d'immigrés musulmans installés en Europe. Cette réislamisation rentre dans le cadre d'une ***vaste stratégie*** mise au point par les organisations fondamentalistes (UOIF, Tagligh) avec le soutien financier des grands pôles de l'exacerbation islamiste dans le monde, notamment les mouvements wahhabites saoudiens et les « Frères musulmans ». Très active, l'UOIF atteint une minorité de la communauté musulmane de France, mais son influence est grandissante faute de réactions adaptées des fédérations qui défendent un Islam progressiste.

1.3.1. Un phénomène récent :

Le communautarisme musulman est né à la fin des années 1980 de la rencontre du courant fondamentaliste et du mouvement « beur » et « antiraciste » (SOS racisme, MRAP, France Plus,

Voix de l'Islam). Auparavant, les mouvements « beur » militaient pour une intégration de la communauté musulmane dans la société française. Aucune revendication communautariste n'avait droit de cité dans leurs discours.

A partir de 1989, la France est confrontée à un courant fondamentaliste qu'elle découvre au travers de l'affaire des lycéennes voilées de Creil orchestrée par l'UOIF. Souhaitant instrumentaliser ce courant à des fins politiques, Harlem Désir, leader de SOS Racisme, fait prendre un virage à 180 degrés au mouvement beur « antiraciste ». Il troque son laïcisme initial contre un soutien à la mouvance islamiste qui s'incarne en 1989 au travers de deux organisations liées aux « Frères musulmans » : l'UOIF et l'Union des jeunes musulmans.

Très populaire dans les cités qui comptent bon nombre de jeunes musulmans qui se sentent exclus par la société française, l'UOIF étend rapidement son influence grâce à des financements étrangers, notamment saoudiens. Faute de réaction de l'Etat, les revendications communautaristes, bien médiatisées, se font de plus en plus nombreuses dans les années 1990. Certains élus locaux voient le communautarisme comme un moyen de pacifier certaines « cités chaudes » encadrées avec efficacité par des associations islamistes.

Pour se développer, *l'UOIF profite pleinement des divisions des fédérations musulmanes modérées*. Ces dernières disposent de moyens financiers plus limités et n'élaborent aucune stratégie coordonnée pour lutter contre les islamistes. Certaines associations tentent néanmoins de lutter contre le courant fondamentaliste en défendant un Islam moderne. Selon Dounia Bouzar, ce nouveau discours religieux « justifie parfois la modernité sans moderniser le contenu religieux lui-même »¹⁰. La lecture littérale du Coran, y compris pour y trouver des valeurs modernes, perpétue « la même logique que celle combattue, à savoir reconnaître aux textes religieux le pouvoir d'imposer des normes immuables »¹¹. On peut se demander si ce processus de pensée, qui place l'Islam au centre de tout, ne renforce pas le discours des organisations islamistes qui défendent « une vision du monde où la conception musulmane serait supérieure à tout autre »¹².

De son côté, la population française, qui a souvent une perception déformée de la communauté musulmane, est tentée d'amalgamer Islam, islamisme et arabisme et d'y voir sans discernement une source potentielle de danger. Cette attitude exacerbe les différences culturelles, favorise le repli communautaire et renforce l'action des Islamistes.

¹⁰ BOUZAR Dounia, « L'Islam entre mythe et religion », *Les cahiers de la sécurité intérieure*, n° 54, 2004.

¹¹ *Op. cit.* p.19.

¹² *Ibid.*

1.3.2 Les principales revendications :

L'immigration extra-européenne est une immigration de peuplement ; aucun retour au pays d'origine n'est envisagé. L'installation de l'Islam en France est donc considérée comme définitive. Les revendications communautaristes ont donc pour objet de faire reconnaître à l'Islam toute la place qu'il lui revient dans la société française. Les principales revendications peuvent être regroupées autour des trois questions suivantes : l'exercice du culte, la vie à l'école et l'application du droit musulman.

↳ L'exercice du culte

Les musulmans souhaitent pouvoir bénéficier des mêmes conditions d'exercice de leur culte que les autres religions : lieux de prières, ministres du culte, aumôneries. Les lieux de culte musulman sont en nombre insuffisant et sont souvent exigües. La mosquée est par nature un lieu d'échanges communautaires. La construction rapide de nombreuses mosquées est une revendication très forte. Une participation financière de l'Etat ou des collectivités locales est souhaitée au titre de l'égalité avec les autres religions, d'autant plus que l'Islam est de fait la deuxième religion de France. Les fondamentalistes souhaitent ***transformer le principe de liberté des cultes en obligation pour l'Etat de les financer***, pour assurer à la communauté islamique ***une égalité de fait avec les autres religions***, et pas seulement un droit d'existence. Le principe d'égalité des citoyens devant la loi est ainsi transformé en ***un principe d'égalité des communautés***.

La multiplication du nombre d'aumôneries dans les prisons, les établissements de santé et les écoles est un sujet sensible. Le principe de non subvention des lieux de cultes établi par la loi de 1905 ne s'applique pas aux aumôneries. L'Etat doit ici respecter une stricte égalité entre les différentes religions. En pratique, elle n'est pas respectée pour deux raisons principales. La complexité de l'Islam, du fait de l'existence de nombreuses familles confessionnelles, pose un problème important, car chaque musulman doit pouvoir bénéficier du concours d'un imam qui lui convienne (sunnite, chiite,...). Par ailleurs, les imams sont en nombre insuffisant (environ 1300), ce qui explique d'ailleurs le recours à 300 ministres du culte étrangers qui s'expriment exclusivement en langue arabe. Le statut et la formation des imams font partie des chantiers prioritaires du CFCM.

↳ La vie à l'école

L'éducation des jeunes musulmans est ***un enjeu particulièrement important***. De nombreux conflits avec les pouvoirs publics ont pour cadre la vie à l'école. Le port du voile

dans les établissements scolaires est l'un des combats les plus emblématiques des fondamentalistes en France. Cette délicate question a enfin trouvé une solution avec la loi du 15 mars 2004 relative au port dans les établissements scolaires de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse. Même si cette affaire ne concernait qu'une minorité d'élèves, ce problème a beaucoup mobilisé l'ensemble de la communauté musulmane de France.

Parallèlement au port du voile, l'école est atteinte par de nombreuses autres revendications communautaristes toutes aussi emblématiques : le contenu des programmes scolaires, la pratique des activités sportives (mixité), l'introduction de cours de religion dans les écoles publiques, le droit de créer des écoles islamiques privées ou sous contrat, l'exclusion des bibliothèques d'ouvrages offensants pour l'Islam ou la nourriture hallal dans les cantines.

↳ *L'application du droit musulman*

La reconnaissance des règles islamiques en matière de statut personnel et d'état civil (mariage religieux musulman, répudiation, polygamie, héritage, cimetières musulmans) pose également des problèmes importants. Le droit français prévoit l'application du droit du pays d'origine en matière de statut personnel au bénéfice des étrangers résidant sur le sol français, sauf si l'ordre public est troublé. Outre les conflits juridiques entre deux droits de nature différente (temporel et spirituel) qui ne seront pas développés, l'application des prescriptions musulmanes est difficile en raison de leur complexité. En pratique, un nombre croissant d'étrangers de confession musulmane demande à se voir appliquer les règles du droit civil français. Les fondamentalistes veulent néanmoins obtenir le droit pour tous les Musulmans, français ou étrangers, *d'appliquer le droit musulman en toutes circonstances*. A cette fin, ils développent une rhétorique qui s'appuie sur le droit à la différence.

1.3.3. Une stratégie qui s'appuie sur le droit à la différence :

Le thème du multiculturalisme est devenu ces dernières années un levier de mobilisation majeur pour les organisations islamistes, qui souhaitent « réislamiser » et encadrer les Musulmans de France. *Leur but est d'empêcher la jeunesse musulmane issue de l'immigration de s'intégrer aux sociétés non-musulmanes d'accueil considérées comme « impies »*. La non intégration de la communauté musulmane est considérée par les fondamentalistes comme la condition sine qua non de leur maintien dans la *Oumma*. Il s'agit d'un *enjeu géopolitique majeur* pour permettre le développement d'un Islam pur dans le monde.

Grâce à une rhétorique « victimiste » assimilant la laïcité républicaine au racisme et à l'islamophobie, les islamistes s'appuient sur nos valeurs constitutionnelles pour faire admettre le

communautarisme musulman. ***Le droit à la différence est ainsi instrumentalisé*** pour acculer les pouvoirs publics à céder aux revendications d'inspiration religieuse, dans le but d'apaiser des communautés musulmanes qui risquent de réagir violemment face au racisme. Certaines valeurs fondamentales des démocraties libérales, telles que la tolérance et la liberté d'opinion et de croyance, sont régulièrement invoquées par les organisations islamistes qui les rejettent pourtant catégoriquement au sein de leur propre communauté. La défense de la laïcité, invoquée par ceux qui tentent de les combattre, est qualifiée d'intégrisme laïque et de néo-colonialisme. Le communautarisme pénètre en France par le biais du droit individuel en se servant des droits de l'homme et du citoyen. ***Il s'agit d'une stratégie qui a pour but de fragiliser la cohésion interne de notre pays mais par des moyens pacifiques.***

La grande force des fondamentalistes est d'être sur tous les fronts à la fois (religieux, culturel, social, éducatif, ...). Par le biais de structures diverses, ils s'implantent dans les cités qui regroupent les minorités ethniques. Grâce à cette stratégie « victimiste », les organisations islamistes opérant en France sont parvenues ces dernières années à attirer sur leurs positions un nombre important de jeunes beurs, voire de jeunes « Français de souche » ou « blacks » des banlieues. Le sentiment de révolte et la situation de précarité sociale constituent ***des puissants facteurs de réceptivité du discours fondamentaliste***. L'Islam acquiert ainsi une force trans-ethnique, qui pourrait se révéler un ***levier de puissance géopolitique particulièrement puissant***.

Confrontée à une stratégie redoutable qui s'appuie sur ses valeurs fondatrices pour mieux les affaiblir, la France se défend mal face au communautarisme islamiste. Les enjeux sont majeurs car la cohésion nationale et l'image de la France dans le monde peuvent s'en trouver affaiblies. Faute d'un sursaut politique rapide, la France court le risque à l'horizon de plusieurs générations de ressembler à une mosaïque de communautés qui cohabiteront sur un même territoire, mais sans vivre réellement ensemble. Une région d'Europe centrale connaît une telle situation : l'Ex-Yougoslavie. Son destin est tragique.

DEUXIEME PARTIE : VERS UNE BALKANISATION DE LA FRANCE ?

La « Seine-Saint-Denisation » à laquelle nous assistons depuis environ quinze ans risque d'aboutir à une communautarisation croissante de notre société, où des minorités ethniques ou religieuses vivraient côte à côte sans exprimer un « vouloir vivre ensemble », qui est le fondement de l'Etat-Nation. Cette situation résulte de l'échec des politiques d'intégration menées en France depuis les années 1980. Elle pourrait être un terrain propice au développement de conflits ethniques ou religieux, qui pourraient représenter *un péril sérieux pour la cohésion de la Nation française*. Pour échapper à une telle catastrophe, un projet politique nouveau doit être mis en œuvre au plus vite.

2.1. Le modèle français d'assimilation en déclin

Confrontée à des vagues importantes d'immigration extra-européenne dont une partie importante est de confession musulmane, la France parvient difficilement à les assimiler. *Les raisons de cet échec sont endogènes* : une situation économique défavorable, une politique d'intégration pas toujours claire et un manque de clairvoyance et de courage de l'ensemble de la classe politique.

2.1.1. La France, une terre d'immigration historique :

La France s'est historiquement constituée par un processus de francisation des peuples et d'ethnies hétérogènes. La francisation se poursuit au XIXème siècle à partir d'immigrants de pays voisins. En dépit de situations parfois fortement conflictuelles, le processus d'intégration par assimilation a fini par s'imposer à chaque fois que la France a été confrontée à la présence importante de populations étrangères sur son territoire. Le déclin démographique et la législation de l'époque facilitèrent la naturalisation et la francisation. La scolarisation assure l'intégration « de l'esprit et de l'âme ». Malgré de puissants obstacles, « la machine à franciser » laïque et républicaine a également bien fonctionné au cours de la 1^{ère} moitié du XXème siècle, aidée par une économie en plein essor qui assurait du travail pour tous.

L'assimilation signifie d'accepter les valeurs du modèle républicain français notamment le respect de la laïcité et de l'unité de la langue nationale. Cela ne veut pas dire que le sujet assimilé doit renoncer à sa confession, à sa langue et à sa culture. *L'assimilation est donc un concept qui fait jouer à part égale les droits* (être respecté comme citoyen) *et les devoirs* (respect des règles de la communauté d'accueil).

2.1.1. De l'assimilation à l'intégration : une rupture

Après une logique d'assimilation, la France est passée à une politique d'intégration avec les vagues migratoires récentes. La différence n'est pas neutre car l'intégration signifie que les immigrants conservent leur culture. En effet, le terme d'assimilation heurte ceux qui pensent que les minorités ethniques forment nécessairement des communautés au sein de la société et qu'elles doivent, en conséquence, bénéficier de droits spéciaux. La politique d'assimilation mise en œuvre en France jusqu'aux années 1980 n'a pourtant pas occasionné une perte d'identité culturelle pour les groupes concernés (Juifs, Polonais, Espagnols, Portugais, Italiens). La notion d'intégration lui est toutefois préférée, car elle doit permettre de conjuguer plus harmonieusement les intérêts de la collectivité et ceux des individus.

D'autre part, avec la mise en œuvre de la politique de regroupement familial au milieu des années 70, de nouveaux immigrants arrivent en masse du Maghreb et d'Afrique. **D'un point de vue religieux et démographique, il s'agit d'une rupture profonde.** Les vagues migratoires précédentes étaient toutes de culture judéo-chrétienne, ce qui a eu pour effet de faciliter leur assimilation au sein de la nation française. Le nombre d'immigrés d'origine extra-européenne à intégrer dans la communauté nationale est devenu brutalement élevé. Il nécessitait de mettre en œuvre des moyens très importants notamment en terme d'habitat et d'éducation.

Faute de politique adaptée, ***la fonction d'intégration propre à l'école tend à disparaître*** dans les quartiers à forte concentration d'habitants d'origine extra-européenne. Dans une classe où la proportion d'enfants issus des minorités ethniques atteint les 80 à 90%, comme c'est parfois le cas en Ile de France, on ne facilite pas l'intégration. A l'inverse, on concentre certaines spécificités et ***on renforce le sentiment d'exclusion et de différence communautaire.*** La langue française, qui constitue un puissant vecteur d'intégration, est peu utilisée dans les « cités ethniques ».

Cet état de fait est ***aggravé par une situation économique difficile.*** L'intégration par le travail ne se réalise pas dans des conditions satisfaisantes. Les cités concentrant les minorités ethniques affichent des taux de chômage très élevés, aggravant un sentiment d'exclusion sociale chez les enfants des 2^{ème} et 3^{ème} générations. Retirant peu de bienfaits de leur pays de naissance et peu enclins à retourner dans celui de leurs parents, ***une partie de la jeunesse musulmane se trouve décalée et ainsi plus réceptive aux discours communautaristes des organisations fondamentalistes.*** Le rapport à la religion s'inscrit dans un contexte de recherche des origines et de mal être dans une société, où ils ont du mal à trouver leur place.

Enfin, les immigrants viennent de sociétés organisées autour des allégeances communautaires et se retrouvent tout à coup dans une société où l'individu-citoyen est au centre de tout. Les effets de la modernité comme l'évolution vers la nucléarisation de la famille, la remise en question de l'autorité paternelle par les femmes et les enfants, la familiarité des rapports avec les enfants augmentent le choc culturel.

Il est aisé d'attribuer les problèmes d'intégration rencontrés par la communauté musulmane à un rejet par l'Islam des valeurs, lois, et cultures de leur pays d'accueil. Une telle grille de lecture est réductrice. En effet, elle occulte un peu vite une absence de vision stratégique pendant près de 30 ans des autorités politiques françaises vis-à-vis des minorités ethniques.

2.1.3. Une absence de courage politique :

Le débat sur le communautarisme et le fondamentalisme a été longtemps occulté en France, neutralisé par le tabou incapacitant de « l'antiracisme médiatique ». En vertu d'une certaine forme de « pensée politiquement correcte », les tenants de « la juste pensée » refusent encore de voir la réalité en face et militent toujours pour *une intégration naturelle au fur et à mesure des générations, qui est érigée au rang de dogme*. Malgré une augmentation exponentielle des minorités ethniques et des problèmes qui y sont liés, la France est le seul pays d'Europe occidentale qui ne dispose d'aucun outil statistique pour les mesurer. Se réfugiant derrière le prétexte facile de la laïcité, un sort identique est réservé aux religions. Confortable intellectuellement pour la classe politique, *une telle situation alimente les fantasmes* et prépare le terrain aux tenants du communautarisme ethnique ou religieux.

Faute d'appréhender les nouvelles réalités ethniques et religieuses de notre pays, aucune véritable politique d'intégration n'a été mise en place notamment en matière d'éducation et d'habitat. La « politique de la ville » mise en œuvre dans les années 1980 a vite montré ses limites. Des moyens financiers importants y ont été consacrés, mais sans apporter une réponse satisfaisante car les causes structurelles n'ont pas été réglées. *Aucune frontière claire n'a été établie dans notre pays entre la politique d'intégration et la politique d'immigration*. Ces deux notions recouvrent pourtant des réalités différentes car une partie importante des minorités ethniques est désormais de nationalité française.

En pratique, les politiques ont fait preuve d'une lâcheté coupable au cours des 20 dernières années. *Un communautarisme inavoué mais réel s'est ainsi installé en France*, résultat de compromis multiples, de petits abandons et des lâchetés quotidiennes. Pour obtenir la « paix sociale », nombre d'élus locaux sont tentés de pacifier les zones urbaines sensibles en cédant du

terrain au communautarisme islamiste. De son côté, l'Etat s'est refusé longtemps à défendre un principe fondamental de la République : la laïcité.

L'affaire des « voiles islamiques » illustre bien les tergiversations de la classe politique au sujet de l'intégration des minorités extra-européennes. Initié par l'UOIF à Creil en 1989, le phénomène du port du voile à l'école prend rapidement un essor important dans les régions où les musulmans sont fortement implantés. Faute de directives gouvernementales claires pendant près de 15 ans, les chefs d'établissements scolaires assument seuls la responsabilité de gérer ce problème à leur niveau. Face aux pressions communautaristes, nombre d'entre eux cèdent à cette revendication. Celle-ci est rapidement suivie par de nouvelles demandes qui ont trait au contenu des programmes scolaires ou à la mixité pendant les séances d'éducation physique. Cette poussée communautariste en milieu scolaire concerne une minorité d'élèves, mais elle est fortement médiatisée par une UOIF en plein essor, qui se sent soutenue par le Haut conseil à l'intégration pour le port du voile. La diversité de traitement local des différentes affaires de voile occasionne un contentieux administratif difficile à gérer sur le long terme. Sous une impulsion gouvernementale tardive mais efficace, ce problème est finalement résolu en 2004 par l'adoption d'une loi visant à renforcer le principe de laïcité. Celle-ci a occasionné une forte mobilisation de la communauté musulmane de France qui s'est affirmée sur le plan politique. **La détermination a toutefois payé dans cette affaire** : sur les 639 élèves qui se sont présentés à la rentrée scolaire 2004 avec un « signe religieux ostensible » (1500 élèves en 2003), 538 ont choisi de retirer leur voile et seulement 43 ont été exclues à l'issue d'un conseil de discipline.

L'adoption de cette loi marque donc un sursaut des autorités politiques vis-à-vis du communautarisme islamiste. ***Le rôle de l'Etat n'est pas de rester un spectateur inactif*** de l'Islam en France au motif de respecter la laïcité. La réponse apportée à ce phénomène par la loi du 15 mars 2004 est symbolique, mais elle a permis de ***reprendre le débat sur la laïcité***. Même si cette notion est totalement banalisée dans notre société, il est indispensable de ***veiller à la défendre pour assurer un pluralisme religieux apaisé*** qui s'inscrit dans les valeurs de la République.

2.2. Quelles menaces pour la France de demain ?

L'échec de la politique d'intégration et un développement non contenu du communautarisme musulman comportent des risques importants pour l'avenir de notre pays : un développement de conflits ethniques ou religieux, une transformation de notre identité nationale par assimilation inverse et une perte d'indépendance politique.

2.2.1. Une exacerbation des communautarismes :

Le rapport de force démographique et la puissance religieuse entre les différentes communautés peuvent *changer l'image d'un Etat ou d'une région*. L'histoire des Balkans, et particulièrement de la Bosnie-Herzégovine, est riche d'intérêt à cet égard. Les religions ont façonné cette région d'Europe. L'Islam est parvenu à s'implanter durablement dans une région ethniquement homogène. A la fracture religieuse entre l'Occident chrétien et l'orthodoxie de l'Orient, est venue se superposer une culture islamique qui s'est développée surtout dans des enclaves (Bihac, Tuzla, Goradze,...). Pendant plusieurs siècles, ces communautés ont cohabité plus ou moins bien sous diverses dominations successives (Empire Ottoman, Empire austro-hongrois, communisme,...). Le réveil des nationalismes, qui s'appuyait sur la fracture religieuse, et les difficultés économiques ont provoqué l'éclatement de ce fragile équilibre. La Yougoslavie n'a jamais été un « Etat-Nation » qui se caractérise par un « vouloir vivre ensemble ». Dans la même région, le Kosovo fournit pour sa part un exemple saisissant de *l'importance géopolitique de la démographie et de la bascule religieuse qu'elle peut engendrer*.

Jusqu'à présent la France est un modèle d'Etat-Nation qui s'est construit grâce à un processus d'assimilation de peuples divers. *Sous le poids des facteurs démographique et religieux, cette situation pourrait évoluer défavorablement au cours du XXI^{ème} siècle*. Les risques d'affrontements communautaires existent en France, même s'ils ne doivent pas être exagérés. Le poids démographique croissant des minorités ethniques extra-européennes et leur répartition très inégale sur le territoire national se traduisent déjà par *l'existence de zones de cultures étrangères*. Le département de la Seine-Saint-Denis illustre bien cette situation. Les Français de souche européenne quittent dès que possible ce département pour s'installer dans des zones plus diversifiées sur le plan ethnique. Le communautarisme islamiste vient se surajouter à une cohabitation de cultures, qui aboutit à *une forme de balkanisation croissante des sociétés européennes d'accueil*, et plus particulièrement des grandes villes. Au communautarisme islamiste pourrait répondre *la montée en puissance d'autres communautés* (africaine, juive, asiatique,..) qui pourraient revendiquer des droits spécifiques dans notre société. Dans un tel contexte, les rapports de force communautaire (démographie, pratique religieuse) joueront pleinement leur rôle sur le long terme, sans doute en faveur de la communauté musulmane.

Dépassant l'espace purement culturel, le communautarisme musulman prend désormais une forme plus politique. Jusqu'aux élections européennes de juin 2004, la France n'avait jamais été

confrontée à un vote ethnique. Avec la liste « Euro-Palestine », *les Français ont découvert une forme politique du communautarisme*. Avec 1,63 % des voix en Ile-de-France, cette liste n'a pas obtenu de député au Parlement européen, mais elle a dépassé les 5 % dans nombreuses communes de Seine-Saint-Denis et des Yvelines : Garges-Les-Gonesse (10,75%), La Courneuve (7,19 %) ou Trappes (8,62 %). Ces résultats certes modestes pourraient être précurseurs du *succès d'un parti politique islamique*, ou reflétant les intérêts spécifiques de la communauté musulmane, s'il venait à être créé. Le conflit israélo-palestinien est aujourd'hui un vecteur politique majeur du communautarisme musulman en France. Au-delà de la religion, il joue comme une sorte de nationalisme assurant la cohésion de la communauté. La recrudescence des agressions antisémites dans notre pays est à mettre directement en parallèle avec la réislamisation des « cités ethniques » et la défense de la cause palestinienne.

L'exacerbation des tensions raciales ou religieuses est désormais une réalité mais reste cantonnée à l'antagonisme arabes-juifs. A plus long terme, *le risque de conflit entre une minorité musulmane et une majorité de français d'origine européenne de confession chrétienne ne peut pas être totalement écarté*. La situation récente en Bosnie ou au Kosovo nous rappelle combien il est facile d'entretenir ou de provoquer des tensions religieuses.

2.2.2. Une perte d'identité par assimilation inverse :

Le communautarisme islamiste peut toutefois prendre *une forme moins belliqueuse, mais toute aussi dangereuse pour l'identité de notre pays* : l'assimilation inverse. L'expansion démographique de la communauté musulmane, associée aux caractères prosélytes et trans-ethniques de l'Islam, rend cet *objectif possible à long terme*. Il est clairement énoncé par le saoudien Ali Kettani dans *L'Islam aujourd'hui*, une brochure largement diffusée en France : «Le succès d'une minorité musulmane est de devenir, un jour plus ou moins lointain, une majorité. Ce phénomène se fait non pas par la force, mais par un effet d'assimilation réciproque entre la majorité non-islamique et la minorité islamique, la majorité acceptant petit à petit la morale et la religion islamiques et finissant par s'identifier à l'Islam ». Certains imams ne cachent pas leur objectif de *faire de la France la première république islamique d'Europe*.

Dans certaines cités populaires de la région parisienne, on commence à constater une *islamisation du cadre de vie* qui s'impose à tous les habitants quelque soit leur région d'origine. On y note un nombre croissant de conversions à l'Islam de jeunes Français d'origine européenne. Tous ces jeunes gens ne sont pas tombés sous la férule d'imams prosélytes, mais ils côtoient au quotidien des musulmans et leurs traditions culturelles. Discret pour le moment, ce

phénomène risque de s'amplifier sous la conjugaison de deux facteurs : la poursuite d'une immigration importante en provenance du Maghreb et la diffusion croissante de la culture musulmane sous des formes diverses (mariage, langue, pratique religieuse, arts,...).

Une assimilation inverse de cette nature aura inévitablement des *conséquences sur l'identité de notre pays, et notamment sur les valeurs qu'elle entend promouvoir* (laïcité, pluralisme politique et religieux, liberté d'expression, égalité des sexes,...). *L'image de la France dans le monde* pourrait ainsi être grandement affaiblie.

2.2.3. Quelle indépendance politique pour la France ?

Le poids démographique de la communauté musulmane et sa politisation progressive ne sont pas sans conséquence sur notre *politique étrangère, notamment vis-à-vis des pays arabes*. Les prises de position françaises au sujet des crises secouant le Maghreb, le Proche ou le Moyen Orient sont abondamment commentées sur les chaînes de télévision arabes. Ces vecteurs d'information sont suivis quotidiennement par nombre de musulmans vivant en France et contribuent à influencer leur opinion.

Notre participation au sein d'une force multinationale à la première guerre du Golfe en 1991 n'a pas occasionné de troubles importants. Une mobilisation importante des services de renseignement et le déploiement de forces de sécurité intérieure ont toutefois été réalisés à titre préventif. La communauté musulmane française est restée majoritairement neutre vis-à-vis de ce conflit malgré un communautarisme naissant dans certaines banlieues. Il est certain que la situation aurait été très différente, si la France s'était engagée aux côtés des Etats-Unis dans les opérations militaires en Irak en 2004. Les structures fondamentalistes sont désormais bien installées dans notre pays et auraient pu facilement organiser des mouvements de contestation pouvant dégénérer sur des troubles graves à l'ordre public. Sans vouloir exagérer cette menace potentielle, il est indéniable que les conséquences éventuelles sur la cohésion nationale et la sécurité intérieure font désormais parties des paramètres étudiés par le gouvernement dans le cadre de la politique arabe de la France. L'engagement mesuré de notre pays dans les tentatives de règlement du conflit israélo-palestinien illustre bien un conflit d'intérêts entre d'une part une politique étrangère indépendante, et d'autre part un souci interne d'apaisement des tensions entre les communautés juive et arabe. L'opinion publique de la communauté musulmane compte désormais dans les choix politiques de la France sans jouer systématiquement contre la cohésion nationale. Ainsi la réaction des musulmans de France, y compris d'organisations

fondamentalistes, dans l'affaire des otages français en Irak, prend directement sa source dans la condamnation de l'action américaine dans cette région.

L'outil militaire est l'un des vecteurs principaux de la politique étrangère de tout Etat souverain. Une politique de défense cohérente nécessite une adhésion de la population à cette dernière. L'une des clés de notre victoire sur l'Allemagne en 1918 fut la cohésion exceptionnelle des Français, qui a permis d'endurer des pertes et des sacrifices très importants. Aujourd'hui, les valeurs de la République française ne sont pas partagées par une partie de la communauté musulmane qui aspire à un communautarisme d'essence religieuse. Dès lors, il est possible *de s'interroger sur l'esprit de défense de cette partie de la population*, pour laquelle le sens du sacrifice contenu dans l'Islam est d'essence exclusivement religieuse. Ce manque d'adhésion pourrait prendre à l'avenir deux formes : une contestation politique de nos choix de défense ou une absence de soutien populaire à l'engagement de nos forces notamment à l'extérieur du territoire national.

Le maintien voire le renouvellement de valeurs partagées est une condition sine qua non de notre cohésion nationale. Toute recherche de solutions pour l'avenir doit s'inscrire dans le cadre de cet objectif.

2.3. Quelles perspectives d'avenir ?

Le maintien de la cohésion nationale ne sera *possible qu'au prix d'une politique ambitieuse et courageuse vis-à-vis des minorités ethniques et religieuses*. Le communautarisme pratiqué par les Etats-Unis ou le Royaume-Uni n'est pas un modèle unique d'organisation de la société. Fidèle à ses valeurs et à son projet de société multiculturelle, la France doit relancer sa politique d'intégration malgré un environnement international marqué par un islamisme conquérant.

2.3.1. La discrimination positive : une impasse

Prenant exemple sur les Etats-Unis, certaines autorités politiques prônent le recours à la discrimination positive, une mesure vivement souhaitée par les communautaristes musulmans. Au regard de la volonté affichée de maintenir la cohésion nationale, la discrimination positive est une mesure qui soulève des difficultés, et qui pourrait s'avérer *dangereuse en renforçant les communautarismes*.

La discrimination positive n'est pas conforme au principe d'égalité entre les citoyens. Elle implique d'avoir recours à des critères précis (religion, race, ethnie,...) pour définir le droit à un traitement particulier. L'élaboration de tels critères est délicate. Outre cette difficulté technique,

la discrimination positive est un obstacle à l'intégration. Accorder un traitement différencié aux membres d'une communauté, c'est les stigmatiser et nier leurs capacités propres à évoluer. Enfin l'adoption de cette mesure pourrait aboutir à un renforcement systématique de pratiques et de réglementations communautaristes, aboutissant ainsi à un retour en arrière vers la « personnalité des lois » de l'Ancien régime.

2.3.2. Reconnaître la différence sans renoncer à un projet commun

La France est confrontée à un défi majeur pour son avenir : *faire une place aux communautés extra-européennes dans sa vie sociale et politique*, sans renoncer aux valeurs qu'elle véhicule et qu'elle estime universelles. Sans faire le choix du communautarisme assumé comme les Etats-Unis, notre pays doit permettre aux minorités ethniques et religieuses de s'assimiler. Il s'agit d'obtenir *une adhésion à nos valeurs fondamentales*, au premier rang desquels la séparation des pouvoirs temporel et spirituel. La France est le pays de la tolérance des différences, pourvu qu'elles restent privées. *Il sera peut-être nécessaire de faire évoluer notre pratique de la laïcité républicaine*, pour lui permettre de s'adapter, comme l'Islam de France, aux besoins nouveaux de notre société. Un enseignement des religions à l'école et une participation plus étroite de l'Etat aux questions culturelles sont actuellement l'objet de débats.

Par ailleurs, il est possible de s'opposer aux manœuvres communautaristes des organisations islamistes *en s'appuyant sur les divisions de la communauté musulmane de France*. Il est indispensable d'empêcher tout amalgame entre les fondamentalistes et les tenants d'un Islam modéré et moderniste. *La lutte contre les islamistes n'est pas une guerre contre l'Islam*. Un rejet de l'Islam modéré par les français d'origine européenne pourrait favoriser le communautarisme islamiste. Malgré un fort rayonnement religieux, les fondamentalistes sous influence étrangère sont minoritaires en France.

De nombreuses associations musulmanes ne sont pas sous leur domination. Tous les courants de pensée sont représentés. Une partie d'entre eux s'efforcent de concilier au mieux la culture arabo-musulmane et les valeurs de la République. *Des musulmans modérés sont favorables à une évolution de l'Islam aux mœurs de notre temps*. Ils souhaitent moderniser son contenu religieux et présentent l'Islam « comme une religion qui demande une réflexion permanente, estimant que les textes sacrés doivent être réinterprétés à la lumière de l'actualité »¹³. Certains pays d'Afrique sub-saharienne francophone (Mali, Guinée,...) sont parvenus à concilier les valeurs islamiques avec les nécessités de leur cohésion nationale. Les

¹³ BOUZAR Dounia, « L'Islam entre mythe et religion », *Les cahiers de la sécurité intérieure*, n° 54, 2004.

Français originaires de cette région sont malheureusement sous représentés au sein des organes nationaux de représentation, où l'on confond parfois Islam et arabisme.

Enfin, si l'on veut que le creuset républicain empêche certains jeunes Français issus de l'immigration de siffler la « Marseillaise » ou renier le drapeau tricolore, il est nécessaire de faire un *effort très important en matière d'éducation*. Les établissements scolaires dans les zones d'éducation prioritaire (865 en 2004) n'ont pas reçu de vrais moyens. Si la discrimination positive doit être mise en œuvre en France, ce doit être à leur bénéfice pour *obtenir de vrais résultats qui profiteront à l'ensemble de la population française et pas à une seule communauté ethnique ou religieuse*. Seules l'éducation et l'intégration sociale par le travail sont de nature à permettre à cette partie de la jeunesse de trouver sa place au sein de la Nation française.

2.3.3. Une délicate cohabitation dans un contexte international difficile

La cohabitation avec l'Islam est une *question récurrente* dans une majorité de pays de l'ouest de l'Europe. L'Union Européenne reste étrangère à cette question de politique intérieure, d'autant plus que tous les membres n'ont pas la même approche des questions religieuses. Les tenants du communautarisme musulman utilisent pleinement les législations nationales et leurs faiblesses pour obtenir, au nom du droit à la différence, des dispositions exorbitantes du droit commun. Le Royaume-Uni a choisi la voie du communautarisme et se montre tolérant avec les organisations néo fondamentalistes. A l'inverse, la Belgique, l'Italie, l'Allemagne et la Suisse récusent ce modèle d'organisation de la société mais accordent parfois des droits collectifs aux antipodes de leurs valeurs nationales sécularisées.

Le contexte international, marqué depuis le 11 septembre 2001 par une guerre américaine au terrorisme islamiste, *ne favorise pas l'intégration des communautés musulmanes dans le monde*. De manière parfois inconsciente, les populations des Etats menacés font un amalgame entre les fondamentalistes et les musulmans plus modérés. De la même manière, une partie des musulmans assimile la lutte contre le terrorisme fondamentaliste à une guerre larvée contre l'Islam. *Le risque est d'aboutir à une radicalisation du sentiment religieux* y compris chez les musulmans modérés qui souhaitent s'intégrer dans leur pays d'accueil sans renoncer à leur spiritualité.

Un tel bilan démontre que la cohabitation pacifique des valeurs occidentales avec l'Islam sera encore difficile à l'avenir. La clef réside sans doute dans une délicate évolution de la religion musulmane, pour aboutir à *une séparation effective des domaines spirituel et temporel*.

CONCLUSION

Longtemps occultée, la place de l'islam suscite souvent des réactions passionnelles dans notre pays. La France ne peut plus ignorer les questions liées à l'intégration des populations issues de l'immigration. Confrontée à une poussée communautariste d'inspiration islamiste, la nation française a récemment pris acte que son système républicain génère malgré lui des minorités, qui doivent être accompagnées vers plus de citoyenneté.

Le modèle français d'intégration politique des citoyens dans la nation, inventé par la Constituante et la 1^{ère} République, est aujourd'hui en crise. Il suppose le refoulement dans la sphère privée de la culture d'origine. Ce principe républicain puise son fondement dans la notion d'égalité entre les citoyens. Il n'exclut cependant pas les différences culturelles qui s'expriment parfois avec force dans notre pays, et induisent des réactions spécifiques qui doivent être prises en considération dans un souci de cohésion nationale.

Terre historique d'immigration, la France a accueilli de nombreux flux migratoires au fil des siècles mais surtout de culture judéo-chrétienne. Les derniers flux d'immigration présentent la caractéristique d'être principalement d'origine extra-européenne et l'islam y est majoritaire. L'intégration de ces minorités ethniques et religieuses est un nouveau défi pour notre pays. Faute d'avoir réellement choisi entre un communautarisme inavoué et une intégration inachevée, ce défi n'a pour l'heure pas été relevé par les pouvoirs publics. Sans une politique d'intégration ambitieuse, la France pourrait bientôt ressembler à la Yougoslavie avant son implosion en 1991. Parfois minorée, la question religieuse, habilement instrumentalisée à des fins politiques, pourrait être la source de nouveaux conflits dans notre Etat laïc de culture chrétienne.

Pour éviter tout antagonisme avec l'islam, il est indispensable de contrer les tenants du communautarisme islamiste au moyen d'une politique ambitieuse d'intégration. La réussite de l'assimilation de millions de musulmans est un enjeu géopolitique majeur pour la France. L'avenir de notre Etat-Nation en dépendra.

De nombreux musulmans dans le monde ont renoncé à la partie temporelle de leur religion. La communauté musulmane de l'ensemble de l'Europe doit opérer une évolution analogue pour empêcher tout conflit religieux au cours du XXI^{ème} siècle.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

- BOYER Michel, *L'Islam en France*, Paris, Presse Universitaire de France, 1998.
- CHAUPRADE Aymeric, *Géopolitique, constantes et changements dans l'histoire*, Paris, Ellipses, 2003
- GODET Michel, *Le choc de 2006 : démographie, croissance, emploi*, Paris, Odile Jacob, 2004
- GOUREVITCH Jean Paul, *La France africaine*, Paris, Le Pré aux Clercs, 2000
- KEPEL Gilles, *DJihad, expansion et déclin de l'islamisme*, Paris, Gallimard, 2001
- KEPEL Gilles, *La revanche de Dieu, chrétiens, juifs et musulmans à la reconquête du monde*, Paris, Seuil, 2001
- LAMCHICHI Abderrahim, *Islam et musulmans de France, Pluralisme, laïcité et citoyenneté*, Paris, L'Harmattan, juillet 1999
- LAMCHICHI Abderrahim, *L'islamisme politique*, Paris, L'Harmattan, 2001
- LAMCHICHI Abderrahim, *Islam et Occident : la confrontation ?*, Paris, L'Harmattan, 2001
- LEVEAU Remy, MOSHEN-FINAN Khadja et WITHOL de WENDEN Catherine, *L'islam en France et en Allemagne*, Paris, la documentation française, 2001
- NOIRIEL Gérard, *Atlas de l'immigration en France : exclusion, intégration*, Paris, Autrement, 2002
- RAMADAN Tariq, NEIRYNCK Jacques, *Peut-on vivre avec l'islam ?*, Paris, Favre, 2000
- ROY Olivier, *La laïcité face à l'Islam*, Paris, Stock, 2005
- SFEIR Antoine, *Dictionnaire mondial de l'islamisme*, Paris, Plon 2002
- TRIBALAT Michèle et KALTENBACH Jeannette, *La République et l'Islam : entre crainte et aveuglement*, Paris, Gallimard, 2002
- A.D.R.I., *Le point sur l'islam en France*, Paris, la documentation française, 2000
- Haut Conseil à l'Intégration, *L'Islam dans la république*, rapport au Premier ministre, Paris, la Documentation Française, 2001
- CHARDES Florian, *La France multiethnique de 2030 : force ou faiblesse géopolitique?*, Paris, Mémoire du CID , 2004
- VALLY Christian, *Conflits de lois et de cultures : l'Islam en France*, Paris, Mémoire du CID, 2002

ARTICLES DE REVUES

- BENBASSA Esther, « Nationalisme diasporique et repli communautaire », *Libération*, 2003
- BOUZAR Dounia, « Islam et reconstruction identitaire des jeunes en difficulté », *Les cahiers de la sécurité intérieure* n°45, 2001
- BOUZAR Dounia, « L'Islam entre mythe et religion », *Les cahiers de la sécurité intérieure* n°54, 2004
- CHARNAY Jean-Paul, « Islam et modernité, la crise de conscience », *AGIR revue générale de stratégie* n° 18, 2004
- NAIR Sami, « L'intégration : vrai ou faux problème ? », *AGIR revue générale de stratégie* n°6, 2001
- TAGUIEFF Pierre-André, « Vous avez dit communautarisme ? », *Le Figaro*, 2003

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
<u>I. L’Islam en France : état des lieux</u>	5
<u>11.L’expansion de la communauté musulmane en France : un facteur de puissance ?</u>	5
111. Une communauté au poids démographique croissant	5
112. Une implantation géographique inégale	9
113. Une pratique religieuse variée mais dynamique	9
<u>12. Une communauté aux multiples facettes : un frein à la puissance ?</u>	10
121. Une ou des communautés musulmanes françaises ?	11
122. Des organes de représentation multiples	11
1221. <i>Un tissu associatif important</i>	11
1222. <i>Des fédérations puissantes mais concurrentes</i>	12
1223. <i>Une structure au devenir incertain : le conseil français du culte musulman</i>	13
123. Une lecture à géométrie variable des sources de l’Islam	14
1231. <i>Les fondements de l’Islam</i>	14
1232. <i>Islam et modernité : des facteurs de désunion</i>	17
<u>13. Un communautarisme surtout islamiste</u>	18
131. Un phénomène récent	18
132. Les principales revendications	20
133. Une stratégie qui s’appuie sur le droit à la différence	21
<u>II. Vers une balkanisation de la France ?</u>	23
<u>21. Le modèle français d’assimilation en déclin</u>	23
211. La France : une terre d’immigration historique	23
212. De l’assimilation à l’intégration : une rupture	24
213. Une absence de courage politique	25
<u>22. Quelles menaces pour la France de demain ?</u>	26
221. Une exacerbation des communautarismes	27
222. Une perte d’identité par assimilation inverse	28
223. Quelle indépendance politique pour la France ?	29

<u>23. Quelles perspectives d'avenir ?</u>	30
231. La discrimination positive : une impasse	30
232. Reconnaître la différence sans renoncer à un projet commun	31
233. Une cohabitation délicate dans un contexte international difficile	32
CONCLUSION	33